



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

**Décision n° 2023 06 13**

OBJET :

**Cession foncière et volumétrique du théâtre de l'Hélice  
à la Communauté de communes du Pays des Paillons**

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etai<sup>ent</sup> présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etai<sup>ent</sup> représentés : Mmes Nadine Ezingard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etai<sup>ent</sup> excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragioli.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que le théâtre de l'Hélice est implanté sur les parcelles anciennement cadastrées Section AS n°32-33-34-177-179-181 appartenant à la commune de Contes ainsi que sur l'ancienne parcelle AS n°168 appartenant à la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Considérant la complexité du site, Monsieur le Maire précise qu'une volumétrie a été mise en place afin de permettre la répartition de la propriété de chacun des volumes créés.

Un état descriptif de division volumétrique créant les volumes a été réalisé par M. LUGHERINI Géomètre Expert le 17 février 2023. Également, des travaux d'arpentage définissant les nouvelles parcelles ont été réalisés en date du 17 octobre 2022.

Les nouvelles parcelles représentant la périmétrie du site portent ainsi les références cadastrales suivantes : Section AS n°200-202-204-206-208-210-214 conformément aux documents d'arpentage.

Concernant la division volumétrique, les cinq volumes suivants ont été créés :

- Volume 1 : Bâtiment Théâtre de l'Hélice
- Volume 2 : Plan d'eau
- Volume 3 : Tréfonds et vide d'air sous l'auvent
- Volume 4 : Tréfond et vide d'air sous passerelle
- Volume 5 : Vide d'air et dessus de l'auvent

Le tableau synthétique ainsi que les extraits de plans en annexe apportent toutes précisions quant à la périmétrie et aux volumes créés.

Les volumes du site sont superposés et imbriqués. Aussi chaque volume jouit et supporte les servitudes nécessaires au fonctionnement de l'ensemble (servitudes d'appui, d'accrochage et d'ancrage, de vues, de prospects et de surplombs, de passage, servitudes relatives aux réseaux de canalisations et gaines, d'écoulement des eaux pluviales et de sécurité incendie).

Monsieur le Maire propose au conseil de céder le volume 1 du Théâtre de l'Hélice à la Communauté de communes du Pays des Paillons à l'euro symbolique tel que défini par les travaux du géomètre expert. L'avis des domaines du 26 avril 2023 fixe la valeur vénale de ce bien à 105 000 € HT.

Il propose également au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités et à signer tous documents nécessaires à cette cession.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide** de céder à la Communauté de communes du Pays des Paillons le volume 1 correspondant au Théâtre de l'Hélice sis Chemin de Miaglia pour 1 euro symbolique.

L'avis des domaines du 26 avril 2023 est joint à la présente délibération.

**Autorise** le maire à entreprendre les démarches et formalités et à signer tous documents nécessaires à cette cession.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Pour : 27*

*Nombre de présents : 23*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 27*

*Abstentions : 0*

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-20230613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023  
Publication : 27/06/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE